



RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

CLASSES DE GRANDE SECTION

Rentrée scolaire

1) La rentrée scolaire des classes de grande section aura lieu:

Le mercredi 11 septembre 2019, à 8h15

2) Les enfants en compagnie de leurs parents, sont invités à visiter leurs classes :

Le lundi 09 septembre 2019 entre 9h30 et 12h

Horaires

Le matin : de 8h 15 à 12h15

L'après midi : de 14h 15 à 16h15

Rentrée des élèves : La classe commence à 8h 15 et à 14h 15

Les parents accompagnent leurs enfants en classe :

Le matin entre 8h et 8h15

L'après-midi entre 14h et 14h 15

N.B. Le portail du préscolaire est ouvert à 7h45 et à 14h.

Sortie des élèves : Les parents viennent chercher leurs enfants de la classe

Le matin entre 12h15 et 12h 30

L'après midi entre 16h 15 et 16h 30.

Au-delà, aucune surveillance n'est assurée, sauf pour les enfants inscrits au service de garde du soir.

Service de garde du soir : de 16h30 à 17h30, payant à partir du lundi 16 septembre.

Inscription ouverte auprès de l'administration de l'école à partir du 03 septembre. Les tarifs vous seront communiqués au début de l'année.

Service de garde du midi : de 12h15 à 14h15, à partir du lundi 16 septembre.

Il est réservé aux élèves dont les parents ont l'horaire continu ou ceux qui habitent loin de l'école.

Inscription ouverte auprès de l'administration de l'école à partir du

03 septembre 2019. Les tarifs vous seront communiqués au début de l'année.

Une pièce justificative est à présenter (attestation de travail des deux parents, justificatif d'adresse).

Service de restauration : à partir du lundi 23 septembre. L'organisation de ce service et les modalités de paiement vous seront communiquées au début de l'année scolaire.

Economat :

Les frais de scolarité sont à régler régulièrement par trimestre (avant le 15 octobre, le 15 janvier et le 15 avril). Nous privilégions le règlement par chèque ou par virement bancaire ou par versement direct à la banque. Une note spéciale et détaillée des modalités et délais du paiement vous sera transmise au début de l'année.

Il est conseillé d'éviter les retards de paiement afin de ne pas mettre vos enfants dans des situations embarrassantes allant jusqu'à son exclusion de l'école.

La Direction